

FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMISSION FEDERALE D'HOMOLOGATION ET DE DISCIPLINE

DECISION N° 151 FCF/CFHD/2022

AFFAIRE:

NEQUETE DE COTON SPORT DE GAROUA AUX FINS DE RESTITUTION DE LA LICENCE DE SON JOUEUR TOMBI ALEMI FRANCIS, DOSSARD № 22

Vu la constitution;

Vu la loi 2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 13 juillet 2021 ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 07 août 2021 ;

Vu le règlement du championnat professionnel Elite One saison sportive 2021/2022;

Vu les documents du match de la quinzième journée du championnat professionnel MTN Elite One, poule B saison 2021/2022 ayant opposé le 24 mai 2022 UMS DE LOUM à COTON SPORT DE GAROUA;

Vu la requête en date du 12 juin 2022 de Coton Sport de Garoua;

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre du mois de juin, la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline de la Fédération Camerounaise de Football composée ainsi qu'il suit :

1. Col. AMADOU ALI,

2. Dr. ABOUBAKAR SAIDOU,

3. Me. Eric BISSO,

4. Me. NGANDJUI Lionel.

Vice-Président :

Rapporteur de la séance ;

Membre:

Membre.

A rendu dans l'affaire susvisée la décision dont la teneur suit :

La commission, statuant en matière d'homologation et de discipline et à l'unanimité des membres présents













- Dit recevable la requête de Coton Sport de Garoua aux fins de restitution de la licence du joueur TOMBI ALEMI Francis, dossard n° 22 de dudit club;
- La dit fondée;
- Ordonne la restitution immédiate à Coton Sport de Garoua de la licence de son joueur TOMBI ALEMI Francis par le secrétariat général du Conseil Transitoire du Football Professionnel.

LE RAPPORTEUR DE SEANCE

LE VICE-PRESIDENT

DR. ABOUBAKAR SAIDOU

Col. AMADOU ALI

















